



Séquestre sur vente d'un bien donné

Par **karine**, le **24/07/2011** à **09:27**

Bonjour,

Elève par mes grands-parents depuis toujours. Ils m'ont fait une donation d'un p'tit bien de leur vivant. Après un compromis de vente signé, la vente programmée, Un des héritier a signé mais avec un séquestre bloquant ma part sur un compte jusqu'aux décès de mon grand -père. Malheureusement la vente doit se faire. Quelle possibilité ai-je ? puis-je faire aussi une clause à la signature ? Et est-ce légal ?

Merci - En attente de vous lire

Karine